

Guide pour bien préparer votre départ à l'étranger



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| COMMENT SE DÉROULE LE SEMESTRE ? | 3 |
| VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉS PAR ESPOL : PRÉPARER VOTRE DÉPART | 4 |
| LES PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT VOTRE SEMESTRE À L'ÉTRANGER | 6 |
| FIN D'ÉCHANGE UNIVERSITAIRE | 8 |
| MÉMO | 9 |
| BOURSES | 10 |

ESPOL
60 BOULEVARD VAUBAN
CS 40109
59016 LILLE CEDEX
T. 03 59 56 79 76
T. 03 59 56 79 56
ESPOL@UNIV-CATHOLILLE.FR



ESPOL LILLE



@ESPOLLILLE

ESPOL-LILLE.EU



COMMENT SE DÉROULE LE SEMESTRE ?

Le diplôme validé est celui d'ESPOL. Vous ne validez pas un diplôme étranger.

Les frais d'inscription sont payés à Lille, et non pas à l'université d'accueil.

En revanche, notez bien deux choses :

1. **Vous ne pourrez pas partir à l'étranger si vous ne vous êtes pas acquitté de vos frais d'inscription à Lille.** Veillez à ne surtout pas vous retrouver dans cette situation, qui annulerait votre semestre d'échange.
2. **Certaines universités appliquent des frais de dossier.** Ces frais, qui sont distincts des frais d'inscription et qui ne sont donc pas couverts par le paiement de vos frais d'inscription à Lille, sont à payer sur place, à l'université d'accueil directement.



Une fois sélectionnés et avant le départ, les étudiants doivent remplir un **Contrat d'Études, ou Learning Agreement (LA), obligatoirement validé par**

ESPOL. Ce contrat détermine l'ensemble des matières qui seront suivies à l'étranger.

Les étudiants passent les examens dans l'université d'accueil. Les résultats sont validés par le Jury Rectoral à ESPOL.

Pour valider votre semestre à l'étranger, vous devez obtenir un total de 30 ECTS pour un semestre ERASMUS, et **au moins 4 cours** validés par semestre effectué dans une université partenaire Convention Globale/ Bilatérale.

Confirmation du départ en **juin si réussite de l'année universitaire** (après les délibérations du jury) pour un départ au S5.

Réponse et formalités auprès des universités partenaires pour un départ au S5 : formalités à partir de mi-février, réponses des universités entre mai et juin. Pour un départ au S4 : à partir de mi-octobre.

VOUS ÊTES SÉLECTIONNÉS PAR ESPOL : PRÉPARER VOTRE DÉPART

A. Vous êtes sélectionnés pour partir en Erasmus :



Une fois qu'ESPOL vous aura sélectionné pour **partir en Erasmus**, nous vous proposons une destination pour votre semestre à l'étranger parmi celles que vous aurez spécifiées dans vos souhaits dans le formulaire de candidature. Dès que vous nous confirmez la destination proposée, nous envoyons auprès de l'université partenaire une NOMINATION OFFICIELLE, via laquelle on vous nomme formellement en tant qu'étudiant en échange auprès de l'université partenaire. L'université partenaire nous répond en acceptant ou non votre nomination.

L'étape suivante consiste à envoyer vos dossiers de candidature en ligne ou par la poste selon les universités, ainsi qu'à préparer et envoyer les LEARNING AGREEMENTS (ou Contrat d'Études) dans le cadre du programme Erasmus. Ces formulaires devront être remplis et signés par vous, puis signés par ESPOL, et envoyés aux universités partenaires avant votre départ (dans certains cas, il faut les joindre à votre dossier de candidature en ligne, dans d'autres cas il suffit de les envoyer par email ou de les amener avec vous quand vous partirez).

NOUVEAUTÉ : ESPOL utilise l'application Online Learning Agreement OLA.

Voir présentation OLA ci-jointe.



ATTENTION 1 :

si vous avez besoin de joindre des documents à votre dossier de candidature de la part d'ESPOL. Merci de prévoir le temps de réponse au minimum 15 jours de délai.



ATTENTION 2 :

Le point le plus important concernant les formulaires 'learning agreement' Erasmus concerne le choix des cours que vous allez suivre dans votre université d'accueil et qui vous permettront, une fois passés et réussis les examens, de valider votre semestre à l'étranger. Afin d'effectuer votre choix de cours, il faut que vous vérifiez la liste des cours disponibles sur le site web de votre université d'accueil. Pour rappel, vous devez choisir un nombre de cours pour un total de 30 ECTS afin de valider le semestre.

Sur cette base, vous élaborez une proposition de choix de cours, qui doit ensuite être renseignée sur l'application afin d'être validé par ESPOL. Pour comprendre comment effectuer ce choix de cours, voir le document placé en annexe de ce guide.



ATTENTION 3 : TOUT CHOIX DE COURS ENVOYÉ À L'UNIVERSITÉ PARTENAIRE QUI N'AURA PAS ÉTÉ PRÉALABLEMENT VALIDÉ PAR ESPOL ENTRAÎNERA L'ANNULATION DU SEMESTRE À L'ÉTRANGER.

B. Vous êtes sélectionnés pour partir en Convention Bilatérale ou Globale :

Nous nous chargeons d'envoyer vos nominations et vos dossiers de candidature auprès des universités d'accueil. Dans certains cas, il vous appartient d'uploader le dossier de candidature complet directement sur le site de l'université d'accueil (ou de l'envoyer vous-mêmes par email). Nous nous chargeons de vous transmettre les informations sur les

procédures à suivre et les dates butoirs qui nous seront envoyées par les universités d'accueil.

Il faut surtout respecter la deadline et commencer à constituer votre dossier que ce soit en ligne ou en format papier dès que nous vous confirmons votre départ (dès l'acceptation de votre nomination par l'université d'accueil).



Vous allez devoir faire un choix de **4 cours minimum (3 cours en Science Social et/ou Politique et 1 cours d'ouverture ou de langue)** à suivre et les soumettre à ESPOL pour validation (par email) et ce avant de les communiquer à l'université d'accueil.

Vous pouvez procéder aux démarches de visa dès que vous recevez votre Acceptance Letter de votre université d'accueil. En effet, c'est ce document qui vous permettra de recevoir votre visa. Prendre un rendez-vous à l'ambassade dès sélection pour partir.

Voici la liste des éléments qui sont souvent demandés par les universités hors Europe pour constituer votre dossier :

- Passeport
- Assurance médicale internationale/ pour l'étranger (avec assurance rapatriement aussi)
- Attestation de banque de provisions suffisantes sur votre compte (bank statement)
- Bulletins de notes L1 en anglais
- TOEFL/IELTS
- VISA
- Certificat médical



ATTENTION 1 : Les étudiants qui partent hors Europe en convention globale/bilatérale doivent joindre au dossier de candidature UN PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ (qui, dans certains cas, doit être valide encore 6 mois après votre retour en France).



ATTENTION 2 : IL FAUT GÉNÉRALEMENT OBTENIR UN VISA AVANT DE PARTIR EN SEMESTRE D'ÉCHANGE AUPRÈS D'UNE UNIVERSITÉ PARTENAIRE HORS EUROPE. Veuillez bien vous renseigner dès l'envoi de votre dossier de candidature à l'université partenaire.



ATTENTION 3 : TOUT CHOIX DE COURS ENVOYÉ À L'UNIVERSITÉ PARTENAIRE QUI N'AURA PAS ÉTÉ PRÉALABLEMENT VALIDÉ PAR ESPOL ENTRAÎNERA L'ANNULATION DU SEMESTRE À L'ÉTRANGER.

LES PROCÉDURES À SUIVRE PENDANT VOTRE SEMESTRE À L'ÉTRANGER

A. Vous partez en Erasmus :

Une fois arrivés sur place, nous vous prions de bien vouloir :

- 1) Confirmer à espol-outgoing@univ-catholille.fr que vous êtes bien arrivés sur place, vous vous êtes bien installés, et enregistrés auprès de l'université d'accueil ;
- 2) Contacter **immédiatement** le Coordinateur ERASMUS de votre université d'accueil afin de finaliser votre inscription, obtenir votre carte d'étudiant, préparer votre emploi du temps, vous inscrire en cours, etc.
- 3) Faire signer/Valider votre Learning Agreement 'Before Mobility' par votre université d'accueil via l'application Online Learning Agreement (OLA).

- 4) Une fois sur place, il y aura probablement des changements à apporter à votre choix de cours et donc à votre Learning Agreement.

Si vous devez changer les matières initialement choisies, merci d'informer ESPOL de ces changements par email **dès que possible**, car il doit valider ou non les modifications proposées AVANT toute modification formelle et définitive. Veuillez lui envoyer un email en spécifiant le cours que vous souhaitez changer ainsi que l'intitulé, le nombre d'ECTS et si possible le descriptif du cours que vous voulez suivre à la place du cours initialement prévu.

IL FAUT IMPERATIVEMENT QU'ESPOL VALIDE TOUT CHANGEMENT DE COURS.

Ensuite vous devez utiliser la partie "during mobility" de l'application OLA afin de formaliser les changements de cours définitifs.



ATTENTION : pour ceux qui partent au S5 (donc de août/septembre à décembre-janvier), il faut bien vérifier les dates de la session d'examen auprès de l'université d'accueil.



Merci de nous tenir au courant s'il y a des problèmes quant au fait que vous devez être à ESPOL pour la reprise des cours mi-janvier. Si les dates de la session d'examen auprès de l'université d'accueil ne correspondent pas au calendrier ESPOL, il faudra signaler le problème à votre correspondant ERASMUS ou responsable du Study Abroad Office/International Student Office afin de fixer des modalités d'examen spécifiques pour vous aider au cas échéant.

Si vous voulez, nous pouvons vous aider à arranger les modalités pratiques d'examen avec les correspondants Erasmus/responsables des étudiants internationaux, en demandant par exemple un examen oral à la place d'un écrit, ou un DM ou bien une date différente d'examen, toujours si possible. Si vous avez des doutes, questions, problèmes sur ce point n'hésitez pas à nous contacter. Il faut tenir compte aussi du fait que certaines universités partenaires organisent des examens de rattrapages obligatoires. Merci de bien vouloir vous renseigner à ce sujet et nous tenir au courant.

B. Vous partez en Convention Bilatérale ou Globale :

Une fois arrivés sur place, nous vous prions de bien vouloir :

- 1) Confirmer espol-outgoing@univ-catholille.fr que vous êtes bien arrivés sur place, vous vous êtes bien installés, et enregistrés auprès de l'université d'accueil ;
- 2) Contacter **immédiatement** le responsable du Study Abroad Office/International Student Office de votre

université d'accueil afin de finaliser votre inscription, obtenir votre carte d'étudiant, préparer votre emploi du temps, vous inscrire en cours, etc. ;

- 3) Une fois sur place, il y aura probablement des changements à apporter à votre choix de cours (rappel : **minimum 4 cours**).

Si vous devez changer les matières initialement choisies, merci d'informer ESPOL de ces changements par e-mail dès que possible.

Veuillez envoyer un e-mail à exchange.academic.affairs@univ-catholille.fr en spécifiant le cours que vous souhaitez changer ainsi que l'intitulé, le nombre de crédits/heures et si possible le descriptif du cours que vous voulez suivre à la place du cours initialement prévu, **grâce au formulaire à votre disposition**.

IL FAUT IMPERATIVEMENT QU'ESPOL VALIDE TOUT CHANGEMENT DE COURS
AU PRÉALABLE AVANT TOUTE MODIFICATION FORMELLE ET AVANT DE FINALISER
LES CHANGEMENTS AUPRES DE L'UNIVERSITE D'ACCUEIL.

- 4) Une fois sur place, il faut impérativement envoyer à exchange.academic.affairs@univ-catholille.fr dès que possible la liste définitive de cours que vous suivrez auprès de votre université d'accueil qui donc seront repris dans votre « transcript of records » qui nous sera envoyé à la fin de votre



ATTENTION : pour ceux qui partent au S5 (donc de août-septembre à décembre-janvier), il faut bien vérifier les dates de la session d'examen auprès de l'université d'accueil. Merci de nous tenir au courant s'il y a des problèmes quant au fait que vous devez être à ESPOL pour la reprise des cours mi-janvier. Si les dates de la session d'examen auprès de l'université d'accueil ne correspondent pas au calendrier ESPOL, il faudra signaler le problème à votre responsable du Study Abroad Office/International Student Office afin de fixer des modalités d'examen spécifiques pour vous aider au cas échéant.



Si vous voulez, nous pouvons vous aider à arranger les modalités pratiques d'examen avec les correspondants Erasmus/responsables des étudiants internationaux, en demandant par exemple un examen oral à la place d'un écrit, ou un DM ou bien une date différente d'examen, toujours si possible. Si vous avez des doutes, questions, problèmes sur ce point n'hésitez pas à nous contacter. Il faut tenir compte aussi du fait que certaines universités partenaires organisent des examens de rattrapages obligatoires. Merci de bien vouloir vous renseigner à ce sujet et nous tenir au courant.

FIN D'ÉCHANGE UNIVERSITAIRE

Quand la fin de votre période d'échange approche, il faut ne pas oublier :

- 1) De nous confirmer votre date de retour en France
- 2) Qu'il est impératif de s'organiser avec l'université d'accueil afin d'avoir finalisé/passé tous les examens du semestre si possible **avant mi-janvier pour ceux qui partent au S5 et début**

juin pour ce qui partent au S4, au plus tard, afin de pouvoir recevoir vos relevés des notes à temps pour le jury rectoral de juin ou celui juillet. Dans des cas (très) exceptionnels, on procédera à l'organisation d'un 3ème jury rectoral "extraordinaire" fin août.

IL FAUT QUE VOUS INSISTIEZ, S'IL VOUS PLAÎT, AUPRES DE VOS UNIVERSITÉS D'ACCUEIL, POUR QUE LES RELEVÉS DES NOTES NOUS SOIENT ENVOYÉS LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE.



Il est important de pouvoir procéder à la conversion des notes et à la validation de votre semestre à l'étranger lors du jury de juin ou celui de juillet, afin de pouvoir entamer à temps les démarches pour la validation de votre année et l'inscription à l'année suivante à ESPOL.

La procédure de conversion des notes est expliquée dans le document placé en annexe de ce guide. Notez bien que, si vous avez pris des cours de niveau « Master », il est de votre responsabilité de nous le rappeler lorsque vous nous communiquez votre relevé de notes, et d'en fournir la preuve (par exemple en fournissant les adresses des pages Internet décrivant ces cours).

Les deux semestres (celui à ESPOL et celui à l'étranger) se compensent

MEMO

| | ERASMUS | CONVENTION GLOBALE / BILATERALE |
|-----------------------|---|--|
| AVANT DEPART | <ul style="list-style-type: none"> • Constituer votre dossier pour l'université d'accueil • choix de cours souhaités • Remplir le Learning Agreement Before Mobility via OLA • Demande de la bourse Erasmus • Contrat de mobilité (bourse) à remplir, signer, nous le retourner • Test de langue OLS | <ul style="list-style-type: none"> • Choix de cours souhaités • Si validation, remplir le Contrat d'Etudes, • Demande de la bourse MERMOZ si conditions remplies |
| AU COURS DU SEJOUR | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les dates des examens. Si besoin, voir avec le responsable RI pour un arrangement (être de retour en France avant le démarrage des cours) • Si changement au choix de cours, faire valider préalablement toute proposition de modification par ESPOL • Remplir la partie 'during mobility' via OLA | <ul style="list-style-type: none"> • Vérifier les dates des examens. Si besoin, voir avec le responsable RI pour un arrangement (être de retour en France avant le démarrage des cours) • Si changement au choix de cours, faire valider préalablement toute proposition de modification par ESPOL |
| FIN SEJOUR | <ul style="list-style-type: none"> • Transcript of records par email • Attestation de présence (bourse) | <ul style="list-style-type: none"> • Transcript of records par email • Attestation de mobilité (si vous êtes bénéficiaire de la bourse MERMOZ) |
| RETOUR à ESPOL | <ul style="list-style-type: none"> • Rapport Erasmus+ en ligne (bourse) • Test de langue OLS | <ul style="list-style-type: none"> • Finaliser les aspects administratifs concernant la bourse. |

BOURSES



(selon les pays) x 3 mois. 2 versements : 80% au début du séjour et 20% après le séjour. L'administration vous contactera pour les dossiers de demande à retirer (cf. Procédure envoyée par email).



ATTENTION pour obtenir la bourse Erasmus votre semestre doit avoir une durée d'un **MINIMUM de 3 mois et suivre les cours pour 30 ECTS**. Si ces deux conditions ne sont pas remplies, vous n'obtiendrez pas la bourse. De plus, vous devez effectuer les tests de langue en ligne (**avant et après le départ**), remplir le rapport en ligne ERASMUS et remettre à ESPOL l'attestation de présence au retour de l'échange avec les dates correspondantes. C'est à l'étudiant de vérifier l'exactitude des dates indiquées.

Vous partez en Convention Bilatérale/Globale : vous pouvez avoir la bourse MERMOZ. Enveloppe limitée. Condition principale : QF inférieur à 30 000 €. Distribution dans l'ordre croissant des QF. Le montant est de 400 € environ par mois x le nombre de mois complets à l'étranger. 2 versements : 90% au début du séjour et 10% après le séjour. L'administration vous contactera pour les dossiers de demande à retirer.

Obligations à prendre :

Pour tout type de départ pour un semestre à l'étranger, il est impératif :

- de prendre une bonne assurance santé (les prix des soins médicaux varient d'un pays à l'autre et peuvent être très onéreux. La carte sanitaire européenne permet d'obtenir les remboursements selon les plafonds de la sécurité sociale).
- de vous enregistrer sur l'application mise en place pour le Ministère des Affaires Étrangères pour être informés des recommandations nécessaires sur : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>
- Vous inscrire auprès de l'ambassade ou du consulat Français du pays où vous vous trouvez.

VOS CONTACTS À ESPOL

Pour toute question :
espol-outgoing@univ-catholille.fr

ADMINISTRATIF
Robin CASTELEYN
robin.casteleyn@univ-catholille.fr
+33 (0) 3 59 56 79 54

POUR TOUTE QUESTION ACADEMIQUE :

ERASMUS
François BRIATTE
exchange.academic.affairs@univ-catholille.fr

BILATÉRAL ET GLOBAL
Michael HOLMES
exchange.academic.affairs@univ-catholille.fr



Si vous partez au sein de l'Espace Economique Européen,

N'oubliez pas de vous rapprocher un mois à l'avance de votre centre de sécurité sociale afin de faire la demande gratuite de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM).

Pour information, la CEAM :

- Est individuelle, nominative et gratuite
- Est personnelle à chaque membre de la famille
- Donne un accès direct au système de santé public dans le pays de séjour, sans démarche préalable auprès de l'institution locale

! ATTENTION

La CEAM ne couvre pas les soins reçus auprès des services de santé privés. Également, le rapatriement dans les pays de résidence n'est pas inclus.

Si vous partez dans un pays en dehors de l'Espace Economique Européen,

N'oubliez pas que le système de santé est différent selon les pays et que le coût des soins à l'étranger est en moyenne 3 à 5 fois plus cher qu'en France.

Pensez à vous renseigner avant de partir pour une couverture santé à l'aide d'une assurance privée. Néanmoins il y a des points de vigilance à prendre en considération lorsque vous souscrivez à une assurance de santé à l'international.

Cette assurance doit respecter les points suivants :

- Les remboursements à frais réels dès le 1^{er} euro
- La prise en charge directe de l'hospitalisation
- Le plafond de la responsabilité civile
- L'Assistance, le rapatriement sanitaire

Grâce à votre code établissement 62ESPOL, vous pouvez bénéficier de -15% sur votre assurance santé à l'internationale **HEYMEWORLDPASS**.

HEYMEWORLDPASS vous couvre à 100% des frais réels de vos dépenses de santé, une prise en charge complète en cas d'hospitalisation, une assistance rapatriement mais aussi (car on ne sait jamais) une assurance bagages, une assurance responsabilité civile et une assistance juridique.

Lien HEYMEWORLDPASS : <https://worldpass.heyeme.care/>

READY TO GO est le 1^{er} site communautaire gratuit dédié à la préparation de vos échanges à l'étranger. Cette plateforme numérique recense plus de 200 destinations dans le monde et regroupe toutes les informations nécessaires pour préparer votre séjour : formalités, logement, coût de la vie, hôtel, assurance, stages, études, vols, conseils & bons plans...

Vous trouverez rapidement et sur un seul site, toutes les informations nécessaires à l'organisation de son séjour. La plateforme propose des données de qualité issues de sources fiables pour rendre le périple à l'étranger encore plus sûr et surtout plus agréable !

Lien READYTOGO : <https://www.readytogo.fr/>